

Séance du 13 décembre 2010

A une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité tenue à la salle du Conseil, lundi, le 13 décembre 2010, à 20h00.

Sont présents:

M. Éric Duhamel,
M. Yves Durand,
Mme Fleure Catafard,
Mme Jocelyne Calvé,
M. Jacques Martin,
M. André Drouin,

tous conseillers et formant la totalité du Conseil sous la présidence de M. Guy Desjarlais, maire.

2010-12-168 **Ouverture de l'assemblée**

L'assemblée est ouverte à 20h00 sur proposition de M. Éric Duhamel, appuyée par Mme Jocelyne Calvé.

2010-12-169 **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé tel que présenté sur motion de M. André Drouin, appuyée par M. Jacques Martin.

2010-12-170 **Approbation des procès-verbaux**

Il est proposé par M. Yves Durand, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que le procès-verbal de la séance du 8 novembre dernier soit approuvé tel que rédigé.

Communications du conseil

Période de questions

2010-12-171 **Demande du Ranch du Nid d'Aigle**

Suite à la demande du Ranch du Nid d'Aigle, il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu qu'une rencontre soit organisée pour le demandeur et le Conseil avec M. Bruno Tremblay, aménagiste de la MRC.

2010-12-172 **Règlement 256-2010-08 (concernant le colportage)**

Il est proposé par Mme Fleure Catafard, appuyé par M. Yves Durand, et résolu que le règlement 256-2008-08, intitulé « *Règlement relatif au colportage* », soit adopté.

2010-12-173

Règlement 257-2010-09 (concernant les systèmes d'alarme)

Il est proposé par M. André Drouin, appuyé par M. Éric Duhamel, et résolu que le règlement 257-2010-09, intitulé « *Règlement relatif aux systèmes d'alarme* », soit adopté.

2010-12-174

Règlement 258-2010-10 (concernant le stationnement)

Il est proposé par M. Yves Durand, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que le règlement 258-2010-10, intitulé « *Règlement modifiant le règlement relatif au stationnement* », soit adopté.

2010-12-175

Règlement 259-2010-11 (concernant les nuisances)

Il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par M. Éric Duhamel, et résolu que le règlement 259-2010-11, intitulé « *Règlement concernant les nuisances* », soit adopté.

2010-12-176

Règlement 260-2010-12 (paix et bon ordre dans les endroits publics)

Il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par M. Éric Duhamel, et résolu que le règlement 260-2010-12, intitulé « *Règlement modifiant le règlement 153-1998-13* », soit adopté.

2010-12-177

Règlement 253-2010-05 (jour des séances du conseil)

Il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par Mme Fleure Catafard, et résolu que le règlement 253-2010-05, intitulé « *Règlement modifiant le règlement 227-2007-13* » concernant la régie interne du conseil, soit adopté.

2010-12-178

Règlement 254-2010-06 (rémunération de l'inspecteur agraire)

Il est proposé par Mme Jocelyne Calvé, appuyé par M. André Drouin, et résolu que le règlement 254-2010-06, intitulé « *Règlement abrogeant le règlement 71-1989-13* » concernant la rémunération de l'inspecteur agraire, soit adopté.

2010-12-179

Règlement 255-2010-07 (Délégation aux fonctionnaires du pouvoir de dépenser)

Il est proposé par M. André Drouin, appuyé par M. Éric Duhamel, et résolu que le règlement 255-2010-07, intitulé « *Règlement abrogeant le règlement 186-2002-03* » concernant la délégation aux fonctionnaires municipaux du pouvoir de d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, soit adopté.

2010-12-180

Circulation des véhicules hors route

CONSIDÉRANT la résolution 2010-11-162 accordant aux VTT la permission de circuler sur la rue Principale;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de limiter cette permission dans le temps;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par M. Yves Durand, et résolu que la permission accordée aux véhicules tout-terrain de circuler sur la rue Principale, prenne fin le 30 juin. Après cette date, le club Quad devra trouver un autre endroit pour circuler.

2010-12-181

Programme Municipalité Amie des Aînés

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Didace veut se doter *de la démarche municipalité amie des aînés (MADA)*;

CONSIDÉRANT qu'en adoptant *une MADA et un ou des plans d'action* en faveur des familles et des aînés, la municipalité de Saint-Didace veut améliorer la qualité de vie des familles et des aînés sur son territoire ;

CONSIDÉRANT l'importance que la municipalité de Saint-Didace attache à la création d'un milieu de vie de qualité où les familles et les aînés pourront s'épanouir;

Il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par M. Yves Durand, et résolu :

- Que le conseil municipal autorise André Allard, directeur général, à présenter une demande de subvention au montant de 19 200\$ pour et au nom de la municipalité de Saint-Didace auprès du ministère de la Famille et des Aînés pour *la réalisation de la démarche MADA*;
- Que le conseil municipal autorise M. Guy Desjarlais, maire, à signer le protocole d'entente à intervenir entre le ministère et la municipalité pour le versement de la subvention et tout autre document relatif au projet financé;
- Que le conseil municipal a créé un poste du dossier aîné au sein du conseil pour assurer le suivi de l'ensemble des activités touchant la vie des aînés dans la municipalité;
- Que le conseil municipal désigne M. André Drouin comme conseiller au poste de responsable des questions du dossier aîné.
- Que la municipalité réalise ce projet avec la collaboration de la MRC de D'Autray.

Demande de Opération Nez-Rouge

Faute de fonds, le conseil ne peut donner suite à cette demande.

2010-12-182

Les municipalités locales au cœur de l'occupation du territoire

CONSIDÉRANT que la Fédération Québécoise des Municipalités travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de l'occupation dynamique du territoire par le gouvernement et qu'elle s'est forgée une expertise solide et crédible à ce sujet;

CONSIDÉRANT que la Fédération Québécoise des Municipalités déposait, au printemps 2005, un projet de loi-cadre sur la décentralisation;

- CONSIDÉRANT** que la Fédération Québécoise des Municipalités déposait et rendait public, en février 2008, un énoncé de politique intitulé *Pour une politique d'occupation dynamique du territoire fondée sur l'autonomie administrative et financière des collectivités territoriales*;
- CONSIDÉRANT** que, le 18 décembre 2008, le gouvernement du Québec manifestait sa volonté de remettre à l'agenda la question de l'occupation du territoire en ajoutant ce mandat au ministère des Affaires municipales et des Régions;
- CONSIDÉRANT** que la Fédération Québécoise des Municipalités proposait en 2009 l'adoption d'une loi-cadre s'articulant autour de projets de territoire à l'échelle des MRC qui seraient soutenus par l'ensemble de l'appareil gouvernemental et les instances réalisant un mandat gouvernemental en région;
- CONSIDÉRANT** que la Fédération Québécoise des Municipalités plaide pour une occupation dynamique du territoire qui respectera la diversité et l'autonomie municipale et qui donnera aux municipalités locales et aux MRC les leviers nécessaires à leur développement;
- CONSIDÉRANT** que l'aménagement du territoire est une responsabilité politique dévolue aux MRC et que leurs schémas d'aménagement et de développement doivent être reconnus comme l'outil prépondérant de planification et de développement territorial, car les élus qui siègent à la MRC représentent l'ensemble des citoyens de toutes les communautés locales;
- CONSIDÉRANT** que l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de développement du territoire est la mise en œuvre des pactes ruraux issus de la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économiques dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;
- CONSIDÉRANT** que la Fédération Québécoise des Municipalités est convaincue que toute démarche doit s'appuyer sur une gouvernance qui s'exercera près du citoyen et de ses besoins;
- CONSIDÉRANT** que les conférences régionales des élus jouent un rôle important de concertation à l'échelle de la région administrative et qu'elles doivent être renforcées en ce sens;
- CONSIDÉRANT** que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire affirmait, en octobre 2010, lors des dernières assises annuelles de la Fédération, sa volonté de considérer comme élément à la base de la stratégie gouvernementale l'adoption d'une loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire;
- CONSIDÉRANT** qu'à l'heure actuelle, dans son projet, la proposition gouvernementale évacue les municipalités locales et régionales et entraîne un glissement des pouvoirs en matière de planification et de développement du territoire, ceux-ci pourtant conférés depuis longtemps dans les lois municipales aux municipalités locales et aux MRC;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une rencontre avec le ministre à l'occasion de la réunion de la Table Québec-municipalités, celui-ci a démontré son ouverture à recevoir et à analyser une proposition formelle provenant de la Fédération Québécoise des Municipalités;

CONSIDÉRANT que, lors de l'assemblée des MRC des 1^{er} et 2 décembre 2010, les MRC membres de la Fédération Québécoise des Municipalités se sont clairement exprimées en faveur de la proposition que cette dernière entend déposer au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant l'occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Fleure Catafard, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu :

- **D'INCLURE** l'ensemble des éléments de la proposition FQM comme étant partie intégrante de la présente résolution;
- **DE DEMANDER** au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, de reconnaître le rôle politique des élus locaux et des MRC et la primauté du schéma d'aménagement et de développement sur les autres outils de planification du territoire;
- **DE DEMANDER** au ministre qu'il adopte une loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire qui reconnaîtra la MRC comme le territoire visé dans la mise en œuvre de celle-ci;
- **DE DEMANDER** que cette loi s'articule autour de projets de territoire émanant de la concertation des MRC avec leurs municipalités locales et que la réalisation de ceux-ci soit soutenue par les instances régionales, particulièrement les conférences régionales des élus (CRÉ) et les conférences administratives régionales (CAR);
- **QUE** copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi qu'à la Fédération Québécoise des Municipalités.

Demande de l'Association du Lac-Thomas et du CPE Le Siffleux

Faute de fonds, le conseil ne peut donner suite à ces demandes.

Rapports

Le secrétaire-trésorier dépose les rapports suivants :

- permis émis le mois dernier
- suivi du budget.

2010-12-183

Avis de motion (taxation 2010)

M. Éric Duhamel donne avis de la présentation, lors d'une séance ultérieure, d'un règlement établissant les taux de taxes et de tarifs pour l'exercice financier 2011.

2010-12-184 **Équilibrage du rôle d'évaluation**

Suite à la proposition de Évimbec, évaluateurs agréés, il est proposé par M. André Drouin, appuyé par Mme Fleure Catafard, et résolu que la municipalité de Saint-Didace accepte la proposition présentée pour l'équilibrage du rôle d'évaluation aux conditions qui y sont stipulées.

2010-12-185 **Mandats à Bélanger Sauvé**

Il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que le cabinet d'avocats Bélanger Sauvé soit reconduit dans ses mandats de procureur de la municipalité devant la cour municipale et aussi de procureurs de la municipalité et ce, aux mêmes conditions que pour l'année 2010.

2010-12-186 **Entente intermunicipale pour les services d'un ingénieur**

Il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par M. André Drouin, et résolu que la municipalité signe l'entente intermunicipale pour le service d'ingénierie proposée par la MRC de D'Autray.

2010-12-187 **Calendrier des séances pour 2011**

Il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2011 soit établi comme suit :

Lundi, 17 janvier	20 heures
Lundi, 14 février	20 heures
Lundi, 14 mars	20 heures
Lundi, 11 avril	20 heures
Lundi, 9 mai	20 heures
Lundi, 13 juin	20 heures
Lundi 4 juillet	20 heures
Lundi, 22 août	20 heures
Lundi, 12 septembre	20 heures
Lundi, 11 octobre	20 heures
Mardi, 14 novembre	20 heures
Lundi, 12 décembre	20 heures
Lundi, 19 décembre	20 heures (budget)

2010-12-188 **Arrêt du service de conteneurs à déchets**

Considérant les problèmes occasionnés par le service et les coûts associés, il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que la municipalité discontinue le service de conteneurs à déchets offert sur la rue du Pont.

2010-12-189

Engagement pour la route 349

Dans le cadre de la demande de subvention faite pour les réparations de la route 349, il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par Mme Fleure Catafard, et résolu que la municipalité de Saint-Didace s'engage à utiliser toute somme reçue dans ce cadre totalement et uniquement sur la route 349.

2010-12-190

Comptes

Il est proposé par M. Yves Durand, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que la liste des factures courantes, au montant de 100 761.50 \$, soit approuvée et que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à effectuer le paiement.

Période de questions

2010-12-191

Levée de l'assemblée

A 21h15, l'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée sur motion de M. Éric Duhamel.